



République Française

Département d'Indre-et-Loire

Ville de Ligueil

Séance du Conseil Municipal Extraordinaire

31 Juillet 2024



Monsieur le Maire ouvre la séance ouverte à 19h04.

Monsieur le Maire fait procéder à l'élection du secrétariat de séance. Madame Aurélie DUFRESNE se porte volontaire et est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire énonce les procurations :

- Ulysse JOLLET donne pouvoir à Michel GUIGNAudeau ;
- Olivier FOUQUET donne pouvoir à Evelyne ANSELM.

1. Vente de l'immeuble VENEAU

Suite à la mise en vente de l'immeuble VENEAU auprès des agences immobilières locales et plusieurs visites sur site, la commune de Ligueil avait reçu une offre portant le net vendeur à 153 000 € par un premier acheteur. Ce dernier n'a pas pu réunir les conditions financières nécessaires à l'aboutissement du projet.

Après relance auprès des agences immobilières, un nouvel acquéreur a émis une offre à 153 000 €. Il s'agit du montant plancher estimé par les services des domaines.

Il est proposé au Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire de délibérer sur cette nouvelle offre.

Monsieur le Maire énonce que la vente de bâtiment permettra à la trésorerie de la commune d'être plus saine et de mieux appréhender la fin d'année 2024 et le début d'année 2025. Monsieur le Maire précise que cette vente éloigne définitivement le risque de devoir faire un emprunt pour dérouler le programme de l'année.

Monsieur KISTNER précise que nous avons des caméras sur le logement qui filment la place VENEAU et les entrées/sorties de la ville. Un nouvel emplacement est identifié permettant d'avoir la même qualité de visionnage.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2024_005 portant vente du bâtiment communal – Place Ludovic VENEAU,

Vu l'offre faite,

Vu l'avis du service du domaine en date du 26 mars 2024 en annexe à la délibération,

Considérant que la publicité a été faite par les agences immobilières mandatées par la commune,

Considérant que l'offre faite est acceptable,

Considérant que ce bâtiment ne représente plus un intérêt communal,

Délibère à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le compromis de vente de l'immeuble situé au 8 place Ludovic VENEAU pour le prix de 153 000 € net vendeur
- **PRECISE** que les conditions suspensives doivent être levées dans un délai de trois mois sous peine d'annulation de la vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.



Questions diverses :

- Caravane sportive du département d'Indre-et-Loire :

La caravane s'est très bien déroulée avec 647 entrées. Les organisateurs prévoient environ 450 initialement. 17 fédérations sportives se sont déplacées ainsi que tous les ALSH du secteur et d'Amboise ainsi que le centre Ado de Manthelan.

- Terrain Touraine Logement à la Bonne Dame :

La troisième phase de construction de logements va commencer avec 9 logements supplémentaires (Type 3 et 4). 12 logements étaient prévus mais les hausses de coûts ne permettent plus d'être à l'équilibre sur un tel volume. Il n'y aura pas de garage également seulement des places de parking (2 par maison)

Les travaux pourront débuter en 2025 car le permis de construire sera bientôt déposé auprès de la Mairie de Ligueil.

- Piscine de Ligueil :

Monsieur le Maire explique qu'il y a deux pompes sur trois à l'arrêt. 15 000 € sont prévus au budget 2024 pour le remplacement des pompes. Monsieur COUTANT se demande si les filtrations ne sont pas responsables du problème. Monsieur le Maire confirme que le problème pourrait venir de ce point, la construction de la piscine datant de 1966. Beaucoup d'éléments seront à revoir.

Il est probable que la piscine fermera pour réparation afin de pouvoir finir la saison.

- Aire de jeux :

L'aire de jeux pour les enfants a reçu une subvention de la part de Val Touraine Habitat de l'ordre de 16 000 €. Monsieur le Maire et Madame DURAND souhaitent remercier le Conseil d'Administration et Madame la Présidente du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Madame DURAND précise que l'aire de jeux sera installée courant octobre au vu des congés d'été et du délai de fabrication. Le pont suspendu pour l'école maternelle sera installé par les services techniques pendant les vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h38.

La secrétaire de séance

Aurélie DUFRESNE

Le Maire

Michel GUIGNAudeau



